

/CS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-91 du 3 Mars 1988

portant nomination de Magistrats.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- W la loi N° 65-3 du 30 Avril 1965 portant organisation, composition et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature,
- W la loi N° 81-004 du 23 Mars 1981 portant organisation judiciaire,
- W la loi N° 83-005 du 17 Mai 1983 portant statut de la Magistrature Béninoise,
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en ses séances du 30 Juin 1987 et 1er Décembre 1987,
- APRES avis du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire en sa séance du 5 Février 1988,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Février 1988,

DECRETE :

Article 1er. - Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions judiciaires ci-après :

I - A la Cour Populaire Centrale

- Premier Conseiller à la Chambre Administrative
de la Cour Populaire Centrale : Camarade Magloire KINIFFO.

II- Au Parquet Populaire Central

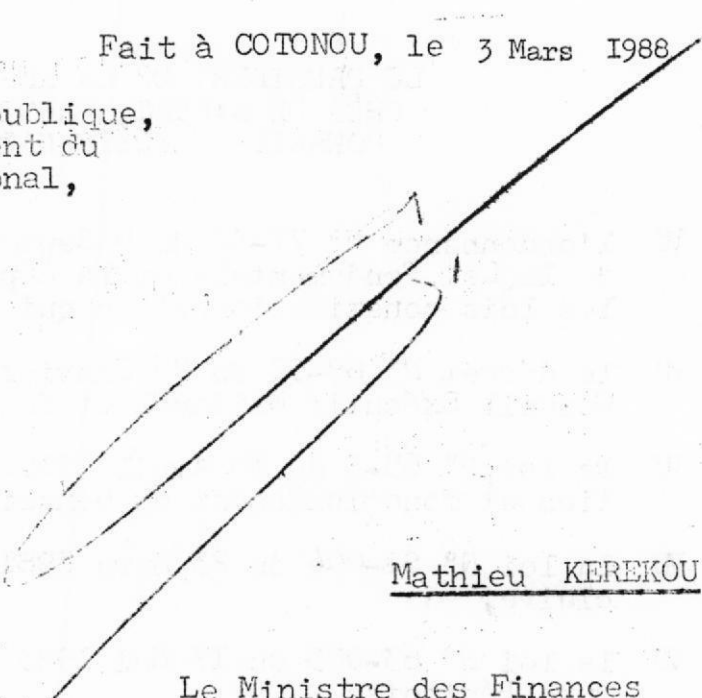
- Substitut du Procureur Général : Camarade Saroukou AMOUSSA.

.../...

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 3 Mars 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Saliou ABOUDOU



Barnabé BIDOUZO

Ampliations : PR 6 SA/CC 2 SGCEN 4 CPC 6 PPC 6 CP/ANR 2 MJIEPSP-
MFE 4 AUTRE MINISTRES 13 DB-DCF-DSDV-DI-DTCP IO DLC-DAAE-DPE-
INSAE-BCP 5 CEAP 6 CSM 2 ORDRE DES AVOCATS 6 BN-DAN 2 INTERESSES 2
JORPB I.